

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)**Membres absents** :

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Groupe scolaire Montmuzard - Démolition-reconstruction - Création d'un nouveau groupe scolaire (écoles maternelle et élémentaire) et d'un centre de loisirs - Lancement de la consultation - Signature des marchés - Ajustement du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle - Demandes de subventions**

M. Pian, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des grands projets, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 26 mars 2007 et 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a adopté le programme de démolition-reconstruction du groupe scolaire Montmuzard, comportant la création d'un nouveau groupe scolaire (écoles maternelle et élémentaire) et d'un centre de loisirs, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 8 550 000 € TTC, valeur janvier 2008 et décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération à l'équipe dont le mandataire est l'eurl Dominique Bougeault.

Cette opération de grande ampleur répond à trois grands objectifs : poursuivre le programme de démolition-reconstruction de bâtiments scolaires préfabriqués, adapter l'offre de scolarisation aux constructions de logements sur le site de l'ancien hôpital militaire Hyacinthe Vincent et à proximité immédiate du groupe scolaire Montmuzard restructuré, et améliorer les fonctionnalités de ce groupe scolaire.

Le volet environnemental fait l'objet d'un soin tout particulier : il s'est avéré déterminant dans le choix du maître d'oeuvre, et a été au coeur des phases successives d'élaboration du projet.

Il est proposé aujourd'hui de lancer la procédure de réalisation des travaux par voie d'appel d'offres restreint.

Le programme comporterait :

- la construction d'une école maternelle de cinq classes,

- la construction d'un restaurant scolaire pour les écoles maternelle et élémentaire ainsi que pour le centre de loisirs,
- la construction d'une école élémentaire de huit classes,
- la construction d'un centre de loisirs et d'accueil périscolaire des élèves des écoles maternelle et élémentaire,
- la réalisation de l'ensemble des aménagements extérieurs comprenant, notamment, les espaces verts et les cours de récréation.
- la concertation étroite avec les équipes pédagogiques, les conseils d'écoles et les habitants du quartier sera naturellement poursuivie jusqu'au terme de l'opération.

Par ailleurs, les études géotechniques menées au cours de la phase avant-projet montrent la nécessité, compte tenu de la nature du terrain, de changer le dispositif de fondation et de plancher.

Cette évolution conduit à porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 8 550 000 € TTC à 8 950 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des grands projets, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

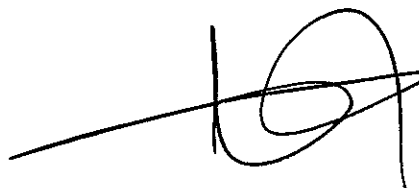
- 1) m'autoriser à lancer la procédure de consultation pour la démolition-reconstruction du groupe scolaire Montmuzard, comportant la création d'un nouveau groupe scolaire (écoles maternelle et élémentaire) et d'un centre de loisirs, par voie d'appel d'offres restreint ;
- 2) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 3) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I.1° du code des marchés publics ;
- 4) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 5) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 8 550 000 € TTC à 8 950 000 € TTC ;
- 6) dire que le financement des travaux sera assuré sur les crédits à inscrire aux budgets des exercices 2009 et 2010 ;

7) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour leur réalisation, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne et/ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), au titre du Programme Energie Climat Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ;

8) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 8 OCT. 2008



PUBLIÉ LE 8/10/08